

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf décembre à 19h42 le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI maire.

Présents : BE Olivia, DUMONT Didier, FOUCART Gauthier, FRANCOIS-MILHORAT Valérie, MAJOREL Julien, PALMERO Nathalie, POTIE Simon, ROUAULT Sabrina, SANTALUCIA Olivier (retard), VERGE Faustina, ZANETTI Laurent.

Absents : DARDENNE Élodie
MEILLERE Jérôme
AMAT Nadine

Vote du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2018.
Voté à l'unanimité

1/ Convention entretien avec la commune de Belleserre

La convention avec la commune de Belleserre d'un prêt d'un agent communal d'entretien a été reformulée pour 2 ans à compter du 1 janvier 2019 toujours pour 12h par mois.
L'achat de matériel pour le compte de la Commune de Belleserre à hauteur de 200€ par mois a été formalisé dans la convention.

Voté à l'unanimité

2/ Frais de cantine RPI Saint-Cézert / Le Burgaud

Régularisation année scolaire 2017-2018 portant sur les repas :

Prix du repas : 2.53€

La commune de Le Burgaud doit la somme de 14307.15€ à la commune de Saint-Cézert (44 enfants pour 5655 repas servis)

La commune de Saint-Cézert doit la somme de 9593.76€ à la commune de Le Burgaud (29 enfants pour 3792 repas servis)

Voté à l'unanimité

3/ Régularisation fonctionnement RPI Saint-Cézert / Le Burgaud

Fonctionnement école Saint-Cézert : 66 enfants à 1386.94€/enfant soit 91 538.10€

44 enfants pris en charge par Le Burgaud, soit 61 025.36€

Fonctionnement école Le Burgaud : 117 enfants à 1149.71€/enfant soit 134 517.16€

29 enfants pris en charge par Saint-Cézert soit 33 341,59€

Voté à l'unanimité

4/ Assiette de coupe de bois 2019 proposition ONF

Coupe prévue sur la parcelle n°1B.

Voté à l'unanimité

6/ Encaissement des recettes du bois par l'Office National des Forêts.

Suite à la décision par l'Etat et l'ONF qu'à partir du 1^{er} juillet 2019 cette dernière encaissera à la place des communes les recettes tirées de ventes de bois des forêts communales.
Il est demandé aux communes de se positionner.

- Refus de l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune par l'intermédiaire de son trésorier-payeur-général.

Voté à l'unanimité.

-Recours possible à d'autres entreprises ou prestataires que l'ONF pour la réalisation de services et travaux sur le territoire de la commune.

Voté à l'unanimité.

7/ DM créance douteuse 130 Euros

-Article C/6817 : 130 Euros à provisionner .
Création d'un crédit budgétaire en cas de besoin.

Voté à l'unanimité.

8/ Agents de remplacement

Mr le Maire sollicite l'autorisation par le conseil municipal à procéder en cas de besoin, au remplacement de:

- 2 adjoints d'animation
- 2 agents administratif
- 2 agents technique

Voté à l'unanimité.

Fin de séance 20h45